

	CdC	<h1>Les arbitres</h1>	<p>Fiche adoption : CD 15/03/2008 entrée en vigueur : 01/04/2008 validité : permanente secteur : COM remplace : - nombre de pages : 1 annexe : 0</p>
---	-----	-----------------------	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJECTIFS

Gérer les relations entre la Commission Nationale d'Arbitrage, le secrétariat fédéral et l'organisation.

2. MISE EN ŒUVRE / ÉCHEANCIER

- J - 4 mois Désignation au plus tard du Juge-arbitre et de ses adjoints par la CNA. Les noms sont communiqués à l'organisation.
Avant la compétition, des contacts réguliers doivent avoir lieu avec le Juge Arbitre.
- J - 30 Désignation au plus tard des arbitres par la CNA. La liste est communiquée à l'organisateur.
- J - 15 Une liste de répartition des chambres sera envoyée à l'organisateur par le secrétariat fédéral.
- J - 15 Une liste des plans de voyage des officiels de terrain sera envoyée à l'organisateur par le secrétariat fédéral
- J - 1 Une salle devra être mise à disposition pour le briefing, les horaires de cette réunion seront communiqués à l'organisateur par le Juge-Arbitre.
- Jour J 2 Vestiaires fermant à clef, un pour les hommes et un pour les femmes devront être mis à disposition.

3. IMPACT FINANCIER

Les frais des officiels de terrains (déplacement, hébergement et repas) sont pris en charge par la FFBA.

4. CONSEILS PRATIQUES

- Jour J Un emplacement sera prévu dans la salle, facile d'accès depuis le plateau et proche de la table du Juge-Arbitre.

5. OBLIGATIONS DE LA FFBA

Fournir les informations nécessaires dans les délais établis.